

PAROISSE SAINT JOSEPH DES NATIONS

**INSCRIPTION KT
Fiche Famille année 2015-2016**

Frères et sœurs :

FAMILLE :

Nom	Prénom	Âge	inscriptions
			<input type="checkbox"/> KTp, <input type="checkbox"/> KTs, <input type="checkbox"/> KT+ , <input type="checkbox"/> KT vie, <input type="checkbox"/> Jeunes témoins
			<input type="checkbox"/> KTp, <input type="checkbox"/> KTs, <input type="checkbox"/> KT+ , <input type="checkbox"/> KT vie, <input type="checkbox"/> Jeunes témoins
			<input type="checkbox"/> KTp, <input type="checkbox"/> KTs, <input type="checkbox"/> KT+ , <input type="checkbox"/> KT vie, <input type="checkbox"/> Jeunes témoins
			<input type="checkbox"/> KTp, <input type="checkbox"/> KTs, <input type="checkbox"/> KT+ , <input type="checkbox"/> KT vie, <input type="checkbox"/> Jeunes témoins
			<input type="checkbox"/> KTp, <input type="checkbox"/> KTs, <input type="checkbox"/> KT+ , <input type="checkbox"/> KT vie, <input type="checkbox"/> Jeunes témoins

*KT poussins: enfants de 3 à 6 ans, KT start :enfants de 7 à 10 ans, KT+ jeune de 11 à 12 ans, KT vie jeune de 13 à 14 ans
Jeunes témoins : lycéens*

COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX

Parents Père Mère Tuteur

PERE: Nom et prénom:

Adresse :

Tél. domicile : **Portable :** **Mail :**

MERE : Nom et prénom :

Adresse :

Tél. domicile : **Portable :** **Mail :**

Situation familiale des parents :

Mariés civilement mariés religieusement séparés divorcés célibataires autre situation

Adresser le courrier à :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. domicile : **Portable :** **Mail :**

ATELIER ST JO

Prénom, nom, classe et école du ou des enfant(s) inscrit(s):

.....

AUTORISATIONS PARENTALES

M/Mme..... autorise / n'autorise pas le (les)enfants.....

à rentrer seul(s)

Si non les personnes autorisées à prendre mon(mes) enfant(s) sont :

Prénom	Nom	Téléphone	Lien avec l'enfant

Mr/Mme.....autorise les responsables à prendre toutes les mesures d'urgence pour mon(mes) enfant(s) en cas de nécessité.

M/Mme..... autorise / n'autorise pas (rayer), à titre gracieux, l'utilisation de l'image de mon (mes)enfant(s) dans le cadre des activités paroissiales ou diocésaines.

L'Association Diocésaine de Paris ou la paroisse pourront reproduire cette image sur tous les supports cités ci-dessous pour une durée de 3 ans :

- Périodique imprimé *Paris Notre-Dame, Vocations*, bulletins paroissiaux, ...
- Site Internet général de l'ADP (www.catholique-paris.com), et sites Internet des différents services du diocèse (Service des Vocations, Pôles Jeunesse et Jeunes pro, etc),
- Sites Internet des paroisses parisiennes,
- Tracts et brochures imprimés, Affiches du service de communication du diocèse.

(Rayer si besoin).

Une photographie constituant une donnée à caractère personnel, j'ai été informé(e) des droits dont je dispose, à tout moment, afin de vérifier l'usage qui est fait de cette image et d'en demander le retrait de toute publication ou diffusion

Fait à Paris, le

Signature du représentant légal de l'enfant

Seriez- vous disponible pour : <input type="checkbox"/> participer au catéchisme <input type="checkbox"/> accompagner les sorties <input type="checkbox"/> participer à la liturgie avec les enfants <input type="checkbox"/> autre

A REMPLIR PAR LA PAROISSE

Observations :

Participation financière

Pour le catéchisme, il est demandé une cotisation pour l'année :

KT poussins : 15 €

KT, KT+, KT vie, Jeunes témoins : 50 Euros

Atelier St Jo : libre participation

2 enfants 80 €, 3 enfants 100 €, 4 enfants 130 €

Cette somme couvre le prix du livre (qui varie selon les années) qui est fourni, ainsi que, partiellement, les autres frais engagés (fournitures diverses, courrier, assurances, matériel, utilisation des locaux, électricité, chauffage...).

Cette somme ne couvre pas les retraites, les rassemblements diocésains et les week-end pour les collégiens et les lycéens

Les catéchistes sont bénévoles.

Pour le règlement possibilité de déposer 3 chèques

Reçu le:2015 Chèque de€ à encaisser le

Chèque de€ à encaisser le

Chèque de€ à encaisser le

Espèces€

Chèque à l'ordre de: paroisse saint Joseph des Nations

+ photo identité et certificat de baptême pour une première inscription

A propos de l'autorisation de soins médicaux que de nombreux documents font figurer :

Cette rubrique est inutile. Cf. [Art. R4127-42 du Code de Santé publique](#)

Article 42 (article R.4127-42 du code de la santé publique) :

« Un médecin appelé à donner des soins à un mineur ou à un majeur protégé doit s'efforcer de prévenir ses parents ou son représentant légal et d'obtenir leur consentement.

En cas d'urgence, même si ceux-ci ne peuvent être joints, le médecin doit donner les soins nécessaires.

Si l'avis de l'intéressé peut être recueilli, le médecin doit en tenir compte dans toute la mesure du possible.